

GOUVERNEMENT  
DE  
LA MARTINIQUE  
SECRETARIAT GÉNÉRAL

1<sup>er</sup> Bureau :  
AFFAIRES  
ADMINISTRATIVES  
et  
ÉCONOMIQUES

N° 217

# DÉCLARATION DE CREATION DE SOCIÉTÉ

LE GOUVERNEUR DE LA MARTINIQUE soussigné  
certifie avoir reçu de M. FATACCY Nazaire  
demeurant à Fort-de-France

la déclaration préalable de la création à FORT-DE-FRANCE

d'une société ayant pour titre " MISSION CHRETIENNE

EVANGELIQUE " de la Martinique  
conformément aux dispositions de l'article 5 de la  
loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative aux contrats d'associa-  
tion.

A cette déclaration sont joints deux exemplaires  
des statuts de ladite société.

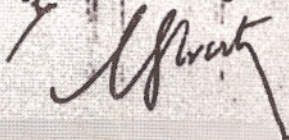
Fort-de-France, le 27 Mars 1946

VU :

LE GOUVERNEUR,

Par autorisation :

Le Secrétaire général, P. I.



E. SYLVESTRE